

## TARIFS CANTINE ET PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 décembre 2020, a décidé, à l'unanimité moins une abstention et une voix contre de l'opposition, une augmentation significative des tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Ce n'est une bonne nouvelle pour personne. Ni pour la municipalité qui n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur, ni pour les familles qui voient leur dépense augmenter. Le surcoût d'un service, aussi justifié soit-il, n'est jamais populaire.

Les raisons de cette augmentation ont été expliquées dans un "Flash-info École" du 23 décembre distribué

dans les cartables. Elles semblent avoir été comprises d'un certain nombre d'entre vous qui, sans se réjouir de cette hausse, en comprennent les motivations.

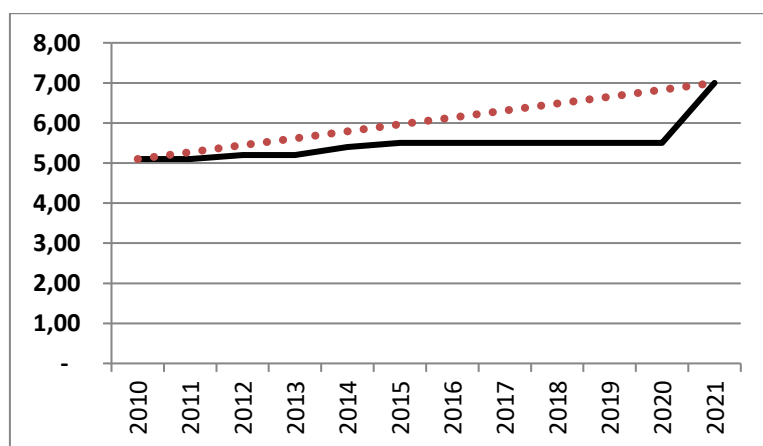
Mais, un courrier adressé par une famille aux délégués des parents d'élèves conteste la décision et l'argumentation des élus. Il appelle à un regroupement pour exprimer un autre point de vue à la mairie.

Afin d'éviter une polémique stérile qui risquerait de conduire à la dégradation d'une politique Enfance-Jeunesse-École menée depuis plus de 20 ans, je crois utile de compléter les explications déjà données et de répondre à certaines interrogations

### 1) CONCERNANT LE TARIF PROPREMENT DIT

Comme nous l'avons déjà signalé, il n'y a eu aucune modification des tarifs depuis plus de 5 ans et la comparaison avec d'autres communes du Grésivaudan montre bien le caractère exagérément bas des tarifs actuellement pratiqués. Voici même le tableau reprenant les tarifs (surligné en jaune) depuis 2010, soit il y a plus de 10 ans.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Tarif	5,10	5,10	5,20	5,20	5,40	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	7,00	
Progressif cst	5,10	5,27	5,45	5,62	5,79	5,97	6,14	6,31	6,48	6,66	6,83	7,00	+ 0.173 €
Progressif %	5,10	5,25	5,40	5,56	5,72	5,89	6,06	6,24	6,43	6,61	6,81	7,01	+ 3 %



La courbe en trait plein montre l'évolution du tarif cantine depuis 2010.

La courbe en trait pointillé (correspondant aux chiffres rouges du tableau) montre très bien ce qu'aurait pu être une évolution progressive (constante de 0,173 €/an ou d'un pourcentage de 3% par an environ).

À ceux qui pensent qu'une augmentation progressive eut été plus "supportable", il convient de faire remarquer que durant la période de 2010 à 2020, les familles ont vu leurs dépenses diminuées d'un montant représenté par la surface entre la ligne pleine et la ligne pointillée.

C'est un choix délibéré que nous avons fait, durant cette période, de faire bénéficier les ménages de ce déficit relatif pour la commune. Nous l'avons fait tant que cela était possible et tant que l'équilibre général le permettait. La question se posera désormais, à l'avenir, de savoir si une augmentation progressive n'est pas psychologiquement préférable.

Au fil des ans, la situation a changé : suppression des dotations communautaires et d'État, augmentation du fonds de péréquation... Les conditions de gestion de la cantine et du périscolaire, elles-mêmes, changent (cf. ci-dessous).

### 2) CONCERNANT LA GESTION DE LA CANTINE

Plusieurs facteurs ont eu pour effet de provoquer des changements d'organisation et d'augmenter le nombre d'heures des personnels d'encadrement :

- **Les nouvelles normes** imposées en matière de sécurité. Il s'agit principalement de l'augmentation du nombre d'encadrants pour un même nombre d'enfants (ou diminution du nombre d'enfants par encadrant).
- **L'explosion du nombre d'enfants s'inscrivant à la cantine**, C'est une évolution relativement récente observée dans de nombreuses écoles primaire ainsi qu'en atteste un article du DL du 14 décembre dernier sur Crolles. Elle témoigne d'un fait de société, l'évolution du nombre de couples qui travaillent, et de l'exigence, pour les collectivités, de s'adapter à cette nouvelle donne.

- Ajoutez à cela l'obligation récente de **scolariser les enfants de moins de 3 ans** et l'**augmentation des effectifs scolaires 2021** et vous comprendrez mieux la nécessité d'adapter la gestion de la cantine aux réalités.

### 3) CONCERNANT LES CHOIX DE QUALITÉ

La municipalité et les parents ont fait 2 choix dont les conséquences budgétaires ne sont pas négligeables :

- **La qualité de l'encadrement.** Certains se souviendront peut-être des choix ambitieux qui ont été faits lors de la réforme des rythmes scolaires et du programme d'**animations de qualité** lancé à l'occasion du Projet Éducatif Territorial (**PEdT**). Une fois cette réforme abandonnée, nombre communes ont supprimé ces animations. En accord avec les parents d'élèves et les professeurs, nous en avons maintenu le principe.
- **La qualité de l'alimentation.** Il n'y a pas longtemps, suite aux reproches liés à la qualité des repas, nous avons changé de prestataire. Ce dernier était plus cher mais il donne satisfaction d'autant qu'il nous a permis l'introduction de 20% de nourriture bio dans ses menus. En attendant mieux...

Pour terminer, je voudrais revenir sur des points qui semblent avoir été mal compris et répondre à des interrogations qu'inspire notre décision. Car il est des questions qui, si elles n'ont pas de réponses, peuvent continuer de prospérer.

D'abord **préciser** que le tarif cantine = repas + temps de garderie méridienne. Certains l'ont oublié !

**Dire** ensuite que cette augmentation n'a rien à voir avec les difficultés actuelles d'inscriptions à la cantine. Imaginer telles intentions de notre part est déplacé. Il s'agit d'un problème purement technique de saturation dont nous étudions plusieurs solutions.

**Expliquer** aussi qu'un repas "maternelle" a une valeur égale même si un "petit" mange moins. Car si le prix était moindre, la nécessité d'équilibrer les comptes obligerait à augmenter celui des plus grands. Sans oublier que la garde d'un enfant de maternelle est plus "encadrée" et prenante que celle d'un grand.

**Rappeler**, une fois encore à ceux qui le contestent, notre choix de faire la part de ce qui incombe au

"consommateur" (terme officiel qui correspond ici à l'utilisateur d'un service) et de ce qui incombe au contribuable. La "gratuité" (totale ou partielle) est pure démagogie et consiste à faire payer par les autres (les contribuables) ce qui est à la charge et responsabilité des parents. Ce qui n'empêche pas le contribuable de participer au développement de l'école à travers les dépenses d'investissement et de fonctionnement annuel qui sont loin d'être négligeables.

**Satisfaire** la curiosité de ceux qui souhaitent connaître la manière dont a été calculé le prix du repas (cf. ci-dessous). Cette demande m'a étonné car elle pourrait être interprétée comme de la défiance vis-à-vis de notre gestion. Soyez rassuré : si nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 17 ans, ce n'est pas par plaisir que nous augmentons les tarifs de la cantine mais par pure exigence d'équilibre de son budget.

Dernier point : **dire** qu'aucun enfant ne sera privé de cantine pour des raisons financières. Outre l'application du quotient familial, chacun sait que les parents en difficulté peuvent s'adresser aux services de la mairie.

#### DÉCOMPOSITION DU PRIX D'UN REPAS

1) Le coût d'achat d'un repas à "Guillaud Traiteur" est de **3,96 €**.

2) Les besoins en personnels se résument de la manière suivante :

3 personnes pendant 1h75 = <b>5h25</b>	Surveillance des repas : Denis, Axel, Marylin, font manger les enfants d'Élémentaire, 3 classes et 1 animateur/classe puis surveillance des enfants pendant la pause méridienne
3 personnes pendant 1h75 = <b>5h25</b>	Surveillance repas : Marissa, Séverine et Julie, font manger les enfants de Maternelle, 2 classes et 1,5 animateur/classe, puis surveillance des enfants pendant la pause méridienne
1 personne pendant <b>5h</b>	Marina : préparation de la cantine, mise en place des tables, pain + vaisselle, balayage et nettoyage cuisine...

Sans oublier l'impact de la directrice, Myriam Djebbas : encadrement, administratif, inscriptions, relances, régie, facturation... qui n'a pas été ici comptabilisé.

L'ensemble représente donc 15h50 consacrées par nos agents à la cantine + garderie.

Le tarif horaire moyen étant de 16,80 €, le coût total est de 260,40 € par jour.

Sachant que la fréquentation moyenne est de 85 enfants, le coût de fonctionnement par enfant est de **3,06 €**.

Au total, si l'on ajoute le coût de la matière première (3,96 €) à celui du fonctionnement (3,06), on obtient un **prix de revient de 7,02 € par enfant**. C'est ce chiffre qui a été retenu pour l'**équilibre sincère du budget cantine**.

J'espère que ces explications vous auront, sinon satisfaits, du moins convaincus du bien-fondé de notre décision. Certains trouveront peut-être encore à redire. C'est leur droit le plus strict.

Mais sachez qu'il n'est point de miracle. Pour que le citoyen puisse bénéficier d'un service de qualité, il faut qu'il accepte de s'en donner les moyens. L'école, avec sa cantine et son organisation périscolaire, fait partie intégrante d'une politique Enfance-Jeunesse que beaucoup nous envie et que la CAF soutient. Il n'était pas pensable de remettre en cause un dispositif qui fonctionne si bien... et que les parents, en majorité, apprécient.

Le 14 janvier 2021